

# Le Sénat adopte un texte socialiste pour permettre aux élus locaux de rénover le bâti rural

**Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) se réjouissent de l'adoption par le Sénat de leur proposition de loi visant à soutenir la rénovation du bâti rural et à accompagner les communes dans la reconquête de leur patrimoine vacant et dégradé. Une avancée majeure pour les territoires ruraux, leurs élus et leurs habitants.**

Partout en France, des bâtiments anciens, des commerces ou des équipements publics restent inoccupés pendant des années. Un phénomène d'autant plus regrettable que les communes cherchent à accueillir de nouveaux habitants, à maintenir leurs services et à préserver leur identité. Réhabiliter ce patrimoine est une condition essentielle pour lutter contre la désertification rurale, soutenir l'activité économique locale, préserver notre cadre de vie et limiter l'artificialisation des sols.

La proposition de loi défendue par le groupe SER répond à une réalité largement partagée par les maires ruraux : malgré leur volonté d'agir et les projets qu'ils portent, nombre d'entre eux se heurtent à des difficultés de financement ou à l'absence d'outils adaptés pour mobiliser le foncier vacant. Les dispositifs existants, bien qu'utiles, ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des communes les plus petites et les moins dotées en ingénierie. Avec ce texte, le groupe SER propose un outil dédié simple d'accès et lisible pour l'ensemble des élus locaux.

L'adoption de ce texte est une victoire que le groupe SER a arrachée malgré la résistance de la droite, notamment au regard du financement du fonds pour le bâti rural. C'est un signal politique fort en faveur d'une plus grande équité territoriale. La revitalisation des territoires ruraux mérite des moyens spécifiques et la réhabilitation du bâti existant doit devenir une priorité de l'aménagement du territoire.

**Cette adoption par le Sénat marque une première étape importante. Nous serons désormais pleinement mobilisés pour poursuivre le travail législatif et veiller à ce que les ambitions portées par ce texte puissent se traduire rapidement en actions concrètes sur le terrain. Notre République doit toujours refuser l'abandon de ses territoires et choisir d'investir dans leur avenir.**



**Christian Redon-Sarrazy**  
Sénateur de la Haute-Vienne  
auteur de la proposition de loi



**Frédérique Espagnac**  
Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques  
cheffe de file